Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le



République Française Département de l'Isère Commune de REVEL

## Extrait DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-deux, le 29 mars, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres

PRESENTS:

Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente,

Nicolle ANGELIER, Hélène BOUSSANT, Caroline DRIOL, Franck GENEVAUX, Geneviève COURSIMAULT, Cathy PELOSO

Afférents au CCAS: 10

En exercice: 10

Présents: 8

ABSENTS:

Coralie BOURDELAIN Présidente,

Amandine DELATOUCHE

Qui ont pris part au vote: 10

PROCURATIONS:

Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET

Amandine DELATOUCHE à Cathy PELOSO

Date de la convocation 21 mars 2022

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n°1

**OBJET**: Vote du compte de gestion CCAS 2021

Le conseil d'administration déclare que le compte de gestion 2021 du budget CCAS dressé par le receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle aucune observation.

BOURDELAIN	DRIOL Caroline	GAYET Sandrine	HERVE Patrick	PELOSO Cathy
Coralie				
			3 <u>.</u>	
ANGELIER Nicolle	BOUSSANT Hélène	COURSIMAULT Geneviève	DELATOUCHE Amandine	GENEVAUX Franck

Il est voté à l'unanimité par les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 29 mars 2022

Pour Copie Conforme, La Vice-Présidente,

Sandrine GAYET